

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

**DECISION N°: 20-22**

**Objet : Prise en charge financière de spectacles organisés dans le cadre de la programmation  
AM STRAM GRAM 2020 – 1<sup>er</sup> semestre**

Monsieur Le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2014-04-69 du 25/04/2014 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat, en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que la Communauté de Communes Terre de Camargue développe un certain nombre d'actions culturelles dont une programmation de spectacles vivants, Am Stram Gram,
- Considérant que les spectacles, répartis de janvier à juin et d'octobre à décembre, visent prioritairement le jeune public et le public familial et proposent une large variété d'expressions artistiques (contes, cirque, théâtre, musique, danse, ...). Les représentations, gratuites, sont organisées sur les trois communes, proches des lieux de vie des citoyens (salles polyvalentes, médiathèques, places publiques, ...),

**DECIDE**

**Article 1**

Dans le cadre de la programmation AM STRAM GRAM 2020, un contrat de cession a été conclu avec les compagnies suivantes :

Date	Lieu	Compagnie	Spectacle	Coût	Frais annexes
29/02/2020	Médiathèque Liliane Granier – Saint Laurent d'Aigouze	Les Soleils piétons	Là	500,00 €	Défraiements (transports, repas) : 97,80€
25/03/2020	Salle Carrefour 2000 – Le Grau du Roi	L'Oiseau Lyre	<u>Journée Contes :</u> Ribambelle Dame hiver	1 475,00 €	Défraiements inclus (transports, repas)
29/04/2020	Salle Carrefour 2000 – Le Grau du Roi	Rouge Les Angles	Petit rendez-vous à la campagne	840,00 €	Défraiements Transports : 161,40€ Repas et hébergement : 146,40€
17/05/2020	Médiathèque André CHAMSON	Les Voisins du dessus	Vous venez à peine de partir	1 200,00 €	Défraiements Transports : 103€ Repas et hébergement : 37,40€
21/06/2020	Salle Vincent Scotto – Saint Laurent d'Aigouze	ELISIA	<u>Concert interactif :</u> BAB et les chats qui rock	1 740,75 €	Défraiements inclus (Transports, repas)

**Article 2**

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aigues-Mortes, le  
Le Président,  
Laurent PELISSIER

06 MARS 2020



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.